



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/696

S/19237

28 octobre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 38 et 39 de l'ordre du jour

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 27 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du communiqué adopté par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, lors de la réunion qu'il a tenue à New York, le 16 octobre 1987 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 38 et 39, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) I. S. G. MUDENGE

ANNEXE

Communiqué adopté le 16 octobre 1987 par le Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni à New York le 16 octobre 1987, pour entendre une déclaration de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Zehdi Labib Terzi, concernant la mission de l'OLP auprès de l'Organisation.

Le Bureau a appris que le Sénat des Etats-Unis avait récemment adopté l'Amendment No 940, en vertu duquel sont illicites l'installation et le maintien de bureaux de l'OLP aux Etats-Unis. A cet égard, le Bureau a rappelé qu'à sa huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue à Harare en septembre 1986, le Mouvement avait réaffirmé son appui sans réserve à l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et il avait souligné que seule l'OLP avait pleinement le droit de représenter le peuple palestinien.

Notant que le Sénat des Etats-Unis avait adopté l'Amendment No 940 à un moment où toute la communauté internationale demandait la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a jugé que cette initiative revenait à dénier au peuple palestinien le droit inaliénable de porter sa cause et de la défendre devant les instances internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, et qu'elle cherchait manifestement à faire obstacle aux efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Bureau a rappelé que la mission d'observation de l'OLP auprès de l'Organisation des Nations Unies était présente aux Etats-Unis en vertu de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, le Bureau a jugé que l'Amendment No 940 constituait une violation flagrante des normes du droit international et portait atteinte aux droits des invités de l'Organisation des Nations Unies, comme l'OLP et les mouvements de libération reconnus.

Le Bureau a rejeté comme inacceptable toute tentative de dénier au seul représentant légitime du peuple palestinien son droit reconnu à participer effectivement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et a demandé au Secrétaire général de l'Organisation de faire le nécessaire, en consultation avec les parties intéressées, pour déclarer la position de l'Organisation et obtenir du pays hôte qu'il respecte les dispositions de l'Accord relatif au Siège. A cet égard, le Président du Bureau de coordination a été prié de porter les préoccupations du Mouvement à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa présente session.

Le Bureau a condamné une fois de plus les tentatives faites par des éléments conservateurs extrémistes des Etats-Unis pour détruire l'infrastructure de l'OLP et la campagne insidieuse qu'ils mènent pour discréditer la lutte de libération du peuple palestinien et contester la politique suivie par l'OLP.